



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du jeudi 3 décembre 2020**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du jeudi 3 décembre 2020 à 20h00 au Centre communal de Plagne

| | | |
|---------------------------|---|------------|
| Président de l'assemblée | : | M. xx |
| Secrétaire de l'assemblée | : | Mme xx |
| Scrutateurs | : | Mmes xx |
| Ayants droit | : | 29 votants |

Le Président, M. xx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No 40 du 30 octobre 2020 :

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2020
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection de la route communale du Haut du Village à Plagne (tronçon : Rond-Point du Cerf jusqu'à la bifurcation au chemin des Oeuchettes)
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour refaire le mur de soutènement du trottoir et de la Rue du Canal à Frinwillier
4. Discuter et approuver le budget 2021
5. Discuter et approuver le renouvellement du contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031
6. Approuver définitivement le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux
7. Divers et imprévus

M. xxx signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutatrices. Ce sont Mmes xxx qui officieront avec l'approbation des ayants droit.

| | |
|--|----|
| Nombre de personnes présentes : | 33 |
| Nombre de personnes sans droit de vote : | 4 |
| Nombre de votants : | 29 |
| Majorité absolue : | 15 |

Le Président propose de mettre le point 5 en premier pour libérer rapidement les représentants du Parc régional Chasseral. Ce changement est accepté à l'unanimité.

| |
|----------------------|
| Procès-verbal |
|----------------------|

1. Discuter et approuver le renouvellement du contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031

Ce soir nous recevons MM. xxx ainsi que xxx qui représentent le Parc régional Chasseral. C'est M. xxx qui prend la parole et salue l'assistance. Il se présente et précise qu'en tant qu'ingénieur forestier il s'occupe principalement des projets liés à la nature et à la biodiversité. Mme xxx quant à elle est en charge de la mobilité et de l'énergie et M. xxxx est le Président du Parc régional Chasseral.

Tous les 10 ans le label parc naturel régional est remis en question, la loi fédérale l'exige ce qui fait que l'on doit demander à toutes les communes membres si elles souhaitent continuer de participer à cette aventure. Les activités du parc ont été évaluées par l'Université de Berne qui souligne que leur travail est bien fait et qu'il apporte des résultats concrets pour la région. Ils préconisent, toutefois, de renforcer un peu les activités liées au projet économique et de diversifier les publics touchés.

Voici un bref rappel de ce qui a été fait et des changements à venir pour les 10 prochaines années.

Le Parc Chasseral a déjà 20 ans d'activités. Il a été créé en 2002, obtenu le label fédéral en 2012 et 29 communes ont signé la Charte cette année-là.

Les 19 parcs de Suisse constituent des territoires d'exception, des outils de développement durable pour des projets communaux tels que :

- le recensement des hirondelles par les écoliers
- la fête du parc à Plagne en 2015 qui a réuni 400 participants
- l'établissement de bilans énergétiques de la commune ainsi qu'une analyse de 4 bâtiments communaux.

Le Parc Chasseral cherche aujourd'hui à agrandir son cercle d'influence de 21 à 24 communes, par une extension projetée à l'ensemble du Val-de-Ruez et l'intégration des communes d'Evillard-Macolin et Douanne-Daucher. Ce nouveau périmètre engloberait les zones forestières de Neuchâtel et sa superficie progresserait de 388 à 492 km².

Les activités du Parc sont déclinées en 6 thèmes stratégiques, à savoir la nature et la biodiversité, le patrimoine et les paysages, la sensibilisation et la participation, les partenariats et la gestion, la recherche et le développement, l'économie et la durabilité.

Du point de vue du financement, différents apports des partenaires contributifs permettent d'atteindre un budget annuel de 2,5 millions. Le Parc emploie une équipe de 15 collaborateurs correspondant à 10 équivalents-plein-temps (EPT). La grande majorité des fonds sont externes à la région, puisque la Confédération les abonde à raison de 50%, les cantons de Berne et Neuchâtel pour 27%, les membres et fonds privés pour 17% et finalement les communes pour 6%. La cotisation de la commune se monte à 4 francs, par habitant et par an, montant qui ne changera pas au cours des 10 ans à venir. Chaque franc versé par les communes et les membres suppose un retour sur investissement de 11 francs pour la région.

Le renouvellement de l'adhésion assurerait un apport financier pour la région, puisque le Parc mobilise des fonds importants en provenance de l'extérieur. Il lui permettrait de soutenir des actions concrètes et de profiler le territoire en acteur responsable de la durabilité. La commune pourrait ainsi agir localement et bénéficier des compétences et des expériences acquises en 20 ans d'activités sur le terrain.

M. xxx cède la parole à l'Assemblée pour répondre aux éventuelles questions.

Comme il n'y en a pas, il est décidé de passer au vote.

C'est à l'unanimité que le renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral pour 2022 à 2031 est approuvé.

M. xxx remercie chaleureusement tous les participants qui ont accepté le renouvellement du contrat avec le Parc.

2. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2020

M. xxx informe que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 20 juin 2019 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 20 juin 2019 avec remerciements à sa rédactrice.

3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection de la route communale du Haut du Village à Plagne (tronçon : Rond-Point du Cerf jusqu'à la bifurcation au chemin des Oeuchettes)

M. xxx, responsable du dicastère des travaux publics, présente ce point.

Comme vous avez pu le constater, nous avons quelques routes qui sont dans un mauvais état. Nous avons déjà réfectionné un chemin à Plagne. Dans le cas présent, il s'agit d'une deuxième partie qui partirait de la croisée de la route de Bienne et du chemin du Haut du Village jusqu'à l'îlot où se trouve la bifurcation pour le chemin des Oeuchettes. Le projet prévoit une réfection complète du tapis bitumeux ainsi que de l'aménagement.

Il y a deux ans, on nous avait demandé de pouvoir diminuer la vitesse dans nos villages. Sur ce carrefour, on a une circulation qui vient depuis le haut du village qui descend assez rapidement, ce qui pose problème.

Nous devons obtenir l'accord des deux propriétaires fonciers de l'îlot pour déplacer leurs terrains contre leurs immeubles afin de dévier la route. Ceci dans le but de créer un « S » pour diminuer la vitesse.

Concernant les canalisations, il n'y aura rien à refaire car elles datent de 1994 et sont en bon état. Pour ce qui est des eaux usées, on va passer la caméra. Cela a déjà été réalisé au début des années 2000.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à d'éventuelles questions.

Quand est prévu la réfection du reste du chemin du Haut du Village ?

Ces prochaines années, nous envisageons de refaire le chemin des Grappes à Vauffelin avec les infrastructures souterraines ainsi que le chemin des Pêcheurs à Frinwillier.

On essaye de partager les travaux qui représentent toujours un montant assez conséquent.

Avez-vous d'autres questions ?

Est-ce que la sécurité pour les piétons est intégrée dans le projet ?

La route est déjà limitée à 40 km/h. Elle n'est pas suffisamment large pour y construire un trottoir. Des camions forestiers l'empruntent, la seule chose à faire est de casser la vitesse de ceux qui viennent depuis le haut. L'îlot sera complètement rasé et la visibilité ne sera pas cachée.

M. xxxx propose de faire un rond-point devant le Cerf.

M. xxx lui répond qu'un tronçon appartient au canton et l'autre à la commune donc il faudrait demander à l'Office des ponts et chaussées s'il accepterait de participer.

Y a-t-il d'autres questions ?

Il y a quand même de grands camions qui passent sur cette route donc prévoyez-la assez large.

Oui bien sûr, l'ingénieur fera les plans finaux avec les gabarits de route et le rayon de braquage.

Est-il nécessaire de faire tous ces travaux ? Si les automobilistes roulent trop vite vous pourriez mettre un radar.

Ce que nous voulons, c'est vraiment casser la vitesse sur ce tronçon.

Une autre question ?

Et si toute la route était limitée à 30km/h, cela ne suffirait-il pas ?

Nous avons demandé au canton de pouvoir descendre la vitesse à 30 km/h dans nos trois villages. Nous attendons encore sa réponse. Toutefois, cela ne suffira pas à ralentir les automobilistes. Nous ne pouvons pas poser un radar et la police ne le fera pas sur une route où la fréquentation est peu importante.

M. xxx prend la parole : n'oubliez pas que nous avons l'école donc si nous freinons la circulation c'est principalement pour la sécurité des enfants.

Autre question ?

Il y a eu des études qui ont été réalisées sur les différentes méthodes pour ralentir la circulation comme par exemple la construction de chicanes à l'entrée des localités ou de dos d'ânes.

Nous pourrions mettre des gendarmes couchés mais nous sommes obligés de les enlever en hiver pour le déneigement. La chicane est ce qui est de moins coûteux et le plus facilement réalisable.

Autre question ?

Comme ce n'est pas le cas, il est décidé de passer au vote.

Décision de l'assemblée : contre : 1 ; abstention : 5

Le crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection de la route communale du Haut du Village à Plagne (tronçon : Rond-Point du Cerf jusqu'à la bifurcation au chemin des Oeuchettes) est approuvé à la majorité.

4. **Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour refaire le mur de soutènement du trottoir et de la Rue du Canal à Frinvillier**

M. xxxx, présente également ce point.

Vous aurez sûrement remarqué que le mur de soutènement de la route de Frinvillier va s'effondrer d'ici peu.

Nous nous sommes approchés du bureau d'ingénieurs Wel Consulting d'Orvin pour réaliser une étude sur le remplacement des 17 mètres de mur afin de consolider notre route et le trottoir.

Ce mur appartient à trois propriétaires car il est sur leur terrain. Comme il retient la route communale c'est donc à la commune de l'entretenir. Si le projet est accepté ce soir nous discuterons avec les propriétaires du mur et trouverons une entente pour la réfection de ce dernier.

Nous avons aussi déjà contacté une entreprise régionale pour obtenir un devis car ce sont des travaux qui sont assez spécifiques. Il faut pouvoir le démonter et le refaire tout en maintenant la circulation.

Avez-vous des questions ?

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour refaire le mur de soutènement du trottoir et de la Rue du Canal à Frinvillier.

5. **Discuter et approuver le budget 2021**

M. xxx, responsable des finances, présente le budget 2021 qui boucle avec un excédent de revenus du compte général de CHF 57'540.00. La planification que nous vous présentons ce soir a été acceptée par le conseil municipal lors de sa séance du 16 novembre dernier.

Nous prévoyons d'abandonner l'envoi des tout-ménages car cela coûte près de CHF 1'200.00 et sur les 600 enveloppes envoyées nous nous retrouvons toujours entre 40 et 50 personnes. Donc c'est une dépense que nous voulons supprimer.

Les informations seront toujours disponibles sur notre site internet et à l'administration communale.

M. xxxx Grosjean détaille ensuite dans l'ordre des fonctions :

➤ **Administration générale**

Abandon de l'envoi des tout-ménages pour les assemblées

Formation du personnel

Modification du contrat de la concierge (poste fixe à 40% selon règlement du personnel cantonal)

Entretien des bâtiments communaux

- **Ordre et sécurité publique**
Revenus extraordinaires provenant de la refacturation aux propriétaires fonciers du matériel (piquets, bornes, etc.) relatif à la mensuration officielle Sauge lot 1 (env. CHF 80'000.00)
Diminution des taxes d'exemption

- **Formation**
Moins d'élèves au niveau secondaire
Entretien des immeubles

- **Culture, sports et loisirs**
Aucun commentaire particulier pour ce poste

- **Santé**
Aucun commentaire particulier pour ce poste où l'on retrouve le leasing des trois défibrillateurs installés dans les trois villages.

- **Sécurité sociale**
Boom des bons de garde (actuellement 12 demandes)

- **Transports et télécommunications**
Nouvel employé
Démission du personnel auxiliaire
Formation du personnel

- **Environnement**
Dans cette fonction nous trouvons le service des eaux, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Ces fonctions doivent s'autofinancer et pour équilibrer ces comptes nous utilisons les financements spéciaux (FS).

Service des eaux :

Remplacement de 3 bornes d'hydrantes

Mise en place du Cadastre des Conduites (CDC).

Taxes de raccordement et d'extinction pour de nouvelles constructions

Attribution au FS équilibre de la tâche de CHF 60'582.00.

Traitement des eaux usées :

L'introduction du Cadastre des Conduites (CDC) pour ce service est aussi planifiée.

Taxe de raccordement pour de nouvelles constructions.

Prélèvement sur le FS équilibre de la tâche de CHF 6'337.00.

Gestion des déchets :

Il est prévu un amortissement pour l'installation des futurs containers semi-enterrés

Attribution au FS équilibre de la tâche de CHF 2'095.00.

➤ ***Economie publique***

Dans cette fonction nous trouvons l'agriculture, le tourisme (compte qui doit s'autofinancer), les banques et l'électricité.

Tourisme :

Il est prévu des recettes de CHF 21'000.00 provenant des taxes de séjour qui couvrent les charges telles que l'entretien des sentiers, la contribution à Jura bernois tourisme et au Parc régional Chasseral.

Attribution au FS équilibre de la tâche de CHF 1'200.00.

Banques :

La banque Clientis verse chaque année une contribution de CHF 6'300.00.

Electricité :

Nous trouvons les revenus des concessions BKW de CHF 45'000.00 sur lequel nous envisageons de prélever CHF 20'000.00 pour allouer des subventions aux privés pour les économies d'énergie

➤ ***Finances et impôts***

Dans cette fonction nous trouvons, entre autres, les impôts communaux généraux, les impôts spéciaux, la péréquation financière, les intérêts et les biens-fonds du patrimoine financier.

Impôts communaux généraux :

Pour le budget, nous avons prévu une baisse de 17% sur le revenu des personnes physiques (COVID-19)

Taxe immobilière :

La réévaluation des valeurs officielles sera notifiée au milieu 2020.
Plusieurs immeubles sont et vont être construits.

Péréquation financière :

Diminution de la dotation minimale

Bâtiments :

Entretien dont la réfection du toit du centre communal de Plagne (dégâts de fouines)
Vente de nos 3 parcelles à Vauffelin selon contrat (CHF 235'100.00)

Conformément aux prescriptions légales, une réserve de réévaluation a été constituée en 2016 à l'introduction du MCH2. Après cinq ans, donc en 2021, elle doit être partiellement transférée dans une nouvelle réserve de fluctuation. Ainsi 1/5 de cette réserve seront transférés dans la nouvelle réserve et le solde restant sera dissout sur cinq ans.

Au final, le compte général financé par les impôts affiche un résultat opérationnel de CHF 187'450.00, qui, après calcul, est entièrement attribué à des amortissements supplémentaires.

En conclusion, M. xxx signale que le conseil municipal propose d'accepter le budget 2021 tel que présenté avec :

- une quotité d'impôt inchangée à 1,9 unités
- une taxe immobilière maintenue à 1,25 ‰
- une taxe des chiens à CHF 50.00 par bête
- un excédent de charges au compte général à CHF 0.00
- un excédent de revenus du compte global (avec les FS) de CHF 57'540.00

Comme il n'y a plus de question, il est décidé de passer au vote.

C'est à l'unanimité que le budget 2021 avec une quotité d'impôts inchangée à 1.90, une taxe immobilière inchangée à 1,25 ‰ et une taxe des chiens inchangée à CHF 50.00/bête est approuvé.

6. Approuver définitivement le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux

M. xxx présente ce point.

Il ouvre une parenthèse concernant les tarifs. Nous les avons soumis aux sociétés locales qui nous ont posé quelques questions spécifiques. Ce soir nous n'aborderons pas ce point car chaque société recevra une réponse personnalisée.

Concernant le règlement nous avons procédé aux changements arrêtés lors de l'assemblée du 18 juin 2020, comme suit :

Art. 7.1 Application

Le conseil municipal établit une ordonnance sur les tarifs de location. Avant son acceptation, il la soumettra aux Présidents de sociétés ayant leur siège dans la commune. Après consultation, elle sera acceptée par le conseil municipal. Les tarifs peuvent être revus en tout temps mais entrent en vigueur, au plus tôt, au début d'une année civile.

Art. 8 Vols, dégâts et accidents

L'organisateur doit prouver qu'il a bien conclu un contrat d'assurance responsabilité civile en rapport avec la manifestation prévue, sans garantie le contrat devient caduc. Dans le cas contraire, l'organisateur devra porter seul la réparation des dommages éventuels.

Avec vous des remarques ou question ?

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote.

C'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux.

7. Divers et imprévus

Le Président donne la parole au Maire, M. xxxx.

La discussion est ouverte.

Mme xxx informe l'assemblée qu'un évènement tragique est survenu récemment à Vauffelin. Une personne a perdu la vie suite à un malaise cardiaque alors qu'un défibrillateur se trouvait à moins de 100 mètres du malheureux.

Ne serait-il pas judicieux d'avoir, dans la commune, une personne qualifiée en soins médicaux prête à dispenser une formation ou même les sapeurs-pompiers ? Elle serait rassurée de savoir qu'il y a des personnes capables d'utiliser ce défibrillateur comme il se doit.

M. le Maire lui répond que Mme xxxx de Vauffelin a suivi les cours de « first responder ». Le conseil municipal a également décidé d'améliorer la signalisation de cet appareil.

A Frinvillier, le défibrillateur a déjà permis de sauver la vie d'une personne. Il se trouve à l'entrée principale de la halle de gym de Frinvillier. A Plagne, vous en trouverez un dans l'ancienne cabine téléphonique et à Vauffelin à côté de l'entrée de la bibliothèque libre.

M. xxx indique que cet incident l'a aussi interpellé surtout qu'un défibrillateur se trouvait à moins de 100 mètres du défunt. Il faut aussi savoir que ces appareils ont un niveau supérieur comparables à ceux que l'on peut trouver dans une entreprise. En effet, au moment où vous allez le chercher il déclenche automatiquement une alarme auprès d'un office sanitaire. On pourrait avoir un membre sectionné ou un accident du travail, vous décrochez l'appareil et vous avez directement un contact avec une centrale sanitaire qui vous demandera ce qui se passe et en fonction du cas ils enverront les secours. Pour un arrêt cardiaque dès que vous ouvrez l'appareil vous êtes géolocalisé et une ambulance vient sur place.

Avez-vous une autre question ?

On aimerait savoir ce qui se passe avec la déchetterie de Rondchâtel ?

M. xxx a téléphoné à la direction de Celtor pour leur faire part de notre mécontentement quant à leur décision de maintenir la déchetterie de Rondchâtel fermée. De plus, il a également écrit à cette entreprise, à titre de conseiller communal, une lettre dans laquelle il exprime sa surprise sur la convocation de 40 personnes dans une salle fermée alors que la déchetterie, qui se trouve à ciel ouvert, reste close. Il précise que celle de Rond de Sagne reste ouverte. Les citoyens de Sauge peuvent s'y rendre sans autre mais doivent payer une taxe symbolique. Il lui a été précisé que les déchetteries de Rond de Sagne et de Rondchâtel sont « un service supplémentaire non obligatoire et que la direction de Celtor peut, pour des motifs qui leurs sont, arrêter immédiatement leurs exploitations » !

Voilà autre question ?

M. xxx demande où en est le projet de la place de jeux à Vauffelin ?

On a appris que le chêne était en train de mourir donc pour le moment c'est en attente. On veut aussi voir où les Moloks seront placés pour se faire une meilleure idée.

C'est dans le budget donc on regardera pour avoir un plan d'aménagement pour démarrer les travaux.

Autre question ?

Plus tôt dans la soirée on a parlé de la sécurité aux alentours de l'école de Plagne. A l'époque on avait aussi parlé de créer un trottoir le long du chemin du Milieu de la Fin jusqu'à l'entrée Nord de l'école. Où en est ce projet ?

Nous avons rencontré la commune de Romont ainsi que la commission scolaire et dans les 10 prochaines années nous aimerions regrouper toutes les classes à Plagne. Il y aura un projet qui sera fait en 2021. La classe de Frinvillier est aussi en mauvais état c'est pour cela que nous aimerions tout centraliser à Plagne avec peut-être une antenne à Romont. Tout est ouvert et vous êtes cordialement invités à nous faire part de vos propositions.

Autre question ? Comme ce n'est pas le cas M. le Maire profite de remercier toutes les personnes qui ont participé en septembre au Clean Up Day, en particulier M. xxx pour son implication.

M. xxx le remercie. En effet la commune est pleinement satisfaite et on voit l'objectif. La première année nous avons récolté plus de deux tonnes de déchets et cette année un peu moins. Vous êtes d'ores et déjà tous invités le 18 septembre 2021 au Clean Up Day, on définira encore les endroits et il y aura bien entendu un apéritif.

Autre question ?

M. xxx demande si c'est voulu de ne pas changer les réverbères de Frinvillier ?

M. le Maire l'informe que le cantonnier va s'en occuper et que les ampoules seront remplacées au plus vite.

M. xxxx explique que l'année prochaine il y aura une séparation de l'éclairage public pour pouvoir aussi éteindre les réverbères de Frinvillier pendant la nuit. A Plagne et à Vauffelin on éteindra les lumières de 00h30 à 05h30 encore cette année.

M. xxx précise qu'il est nécessaire d'insister sur le fait qu'il ne faut pas aller déposer les branches de jardin et buissons dans la forêt.

Autre question ?

M. xxx demande si la barrière qui longe les escaliers de la maison de M. xxxx à Vauffelin sera remplacée ?

Oui naturellement elle va être changée sous peu et si vous voyez des choses cassées n'hésitez pas à nous en informer.

Autre question ?

M. xxxx souhaiterait savoir si nous sommes aussi touchés par la pollution de l'eau de Péry-La Heutte ?

M. xxx lui répond que lorsqu'il a eu connaissance du cas, il a tout de suite téléphoné au responsable des eaux de Péry. L'eau n'était pas impropre à la consommation mais devait être bouillie par mesure de précaution. Notre employé communal a contacté son ami qui travaille au Laboratoire cantonal qui lui a confirmé que cela ne concernait que le réseau de Péry. Donc nous n'étions pas touchés.

Autre question ?

M. xxx demande si les UR seront remplacés par le volume des maisons étant donné qu'on n'a toujours pas de nouvelles ?

Cela a été réalisé juste avant la fusion des communes, c'est un projet qui est toujours dans le tiroir avec le plan d'alimentation en eau. Pour le moment les UR fonctionnent et nous n'avons pas l'obligation de changer de système.

Deuxièmement on est en train de regarder avec les communes de Péry-La Heutte, Orvin, Evilard et Romont pour uniformiser nos règlements du service des eaux afin que nous puissions faire un regroupement.

Tout devient de plus en plus technique et la nécessité d'avoir une personne formée se fait ressentir. Il nous faut aussi des remplaçants ce que nous n'avons pas pour le moment. Notre nouvel employé, , suivra le cours l'année prochaine.

Autre question ?

M. le Maire prend la parole et remercie tout le monde pour le déplacement vu ce que nous vivons actuellement avec le COVID-19.

Il remercie également les collaboratrices et collaborateurs car l'année a été difficile pour eux aussi. Nous avons dû fermer les salles, annuler tous les événements, bref une année un peu chaotique.

Pour donner suite à des menaces reçues, il a été décidé qu'il y aurait toujours deux employées lors de l'ouverture du guichet. Si cela s'avère impossible, le guichet restera fermé et ceci pour la sécurité de nos employées.

Nous avons essayé de faire au mieux cette année et espérons que l'année 2021 soit meilleure. Il tient aussi à remercier MM. xxxx et xxx qui ont décidé de mettre un terme à leur mandat pour le 31 décembre 2020. Il leur adresse ses chaleureux remerciements pour toutes les années passées au service de la commune et leur excellent travail.

M. xxx rend le conseil municipal attentif au fait que les salles de gym de Bienne sont à nouveau ouvertes et il lui demande de réévaluer cette problématique avec les distances sociales pour pouvoir aussi réouvrir les salles chez nous.

M. xxx lui répond que la situation sera réévaluée au début de l'année 2021.

Le Président souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2021 à chacun et remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune tout au long de l'année.

Le Président, remercie l'assemblée et le Conseil municipal.

Il clôt l'assemblée à 21h30.

Municipalité de Saugue

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

xxx

xxx